

PCPE - TND 71

Services d'accompagnement médico-social et sanitaire - Bourgogne-Franche-Comté

340 rue du bois de Chize - 71500 - BRANGE

Téléphone : 07 56 05 57 12

Courriel : pcpe.arc-bressan@pep71.org

Site internet : <https://www.pep71.org/poles-enfants/interventions-precoces/pcpe-larc-bressan-et-la-passerelle/>

Fonctionnement

Type d'établissement	(PCPE) Pôle compétence et de prestations externalisées
Intitulé de l'agrément	Pôle de Compétences et de Prestations externalisées. Ce dispositif est porté par l'association PEP 71. 2 PCPE : L'Arc Bressan / La Passerelle
Zone géographique concernée	Bourgogne Franche-Comté, Saône-et-Loire - 71
Accueil et procédure d'admission	
Profil des personnes accueillies	Les enfants de 3 à 10 ans ayant eu un diagnostic établi de troubles du neurodéveloppement (TND) ou de troubles du comportement (TC), en attente d'un service ou établissement médicosocial, et pour lequel un parcours de soin est nécessaire.
Modalité d'admission	L'enfant doit être adressé au PCPE par une notification d'orientation de la MDPH. A réception de la notification d'orientation, l'enfant sera inscrit. Un rendez vous sera proposé à la famille pour étudier les besoins de l'enfant. Une rencontre aura lieu avec le service qui a posé le diagnostic et proposé l'orientation afin d'élaborer la réponse aux besoins et les prestations nécessaires. A l'issue, une admission sera prononcée et le projet se mettra en place après accord de la famille.

Modalités d'accompagnement

Description des interventions proposées	Le parcours au sein du PCPE permet l'organisation de soins pendant une période maximale d'un an renouvelable une fois afin d'éviter une rupture de parcours. Le PCPE prend le relais d'une structure ayant effectué le diagnostic et en
---	--

attente d'une solution pérenne d'accompagnement (mise en place de l'orientation ou autonomie dans l'organisation du parcours de soin).

Il favorisera une réponse accompagnée pour tous en mettant en œuvre sur le territoire des prestations adaptées et favorisant l'inclusion.

Selon les éléments recueillis, les prestations seront définies selon la nomenclature Sérafin PH.

Chaque prestation ainsi déterminée, fera l'objet d'une définition de condition de mise en œuvre (professionnel concerné, lieu d'intervention (école, domicile, autre)).

Information(s) complémentaire(s)

2 Sites :

- L'Arc Bressan, 340 rue du bois de Chize – 71500 Branges

Tél. : 07 56 05 57 12

Mail : pcpe.arc-bressan@pep71.org

- La Passerelle, 29 avenue de la gare, 71600 Paray-Le-Monial

Tél. : 07 56 05 57 11

Mail : pcpe.passerelle@pep71.org